

FICHE "PRODUCTION D'AZOTE ET DE PHOSPHORE" SIMPLIFIÉE

Cette fiche doit être complétée si le plan d'épandage mis à jour n'est pas joint à la déclaration. Elle doit prendre en compte les caractéristiques de l'élevage à la réalisation du projet décrit ce jour

Nom de l'exploitant (nom ou raison sociale).....

CATÉGORIES	EFFECTIFS	Production par animal (kg/an)		Valeur fertilisante	
		(a)	N (b)	P2O5 (c)	N a x b
BOVINS (troupeau laitier)					
Vaches laitières					
- temps passé à l'extérieur des bâtiments < 4 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		75	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		83	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		91	38		
- temps passé à l'extérieur des bâtiments de 4 à 7 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		92	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		101	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		111	38		
- temps passé à l'extérieur des bâtiments > 7 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		104	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		115	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		126	38		
Génisses de plus de 2 ans		53	25		
Génisses de 1 à 2 ans		42	18		
Génisses de moins d'1 an		25	7		
Mâles de plus de 2 ans		72	34		
Mâles de 1 à 2 ans		40	25		
Mâles de moins d'1 an		20	14		
TOTAL TROUPEAU LAITIER					
BOVINS (troupeau allaitant)					
Vaches allaitantes		67	39		
Génisses de plus de 2 ans		53	25		
Génisses de 1 à 2 ans		42	18		
Génisses de moins d'1 an		25	7		
Mâles de plus de 2 ans		72	34		
Mâles de 1 à 2 ans		40	25		
Mâles de moins d'1 an		27	18		
TOTAL TROUPEAU ALLAITANT					
VEAUX DE BOUCHERIE					
Nombre de places		6,30	3,00		
LAPINS					
Nombre de lapins produits par an (*) ou Femelles présentes (*)		0,04	0,091		
		3,24	4,44		
TOTAL LAPINS					
(*) : le calcul est à faire à l'aide de l'une des deux formules (ne pas les additionner)					
CAPRINS ou OVINS					
Brebis		10	6		
Brebis laitière		10	6		
Bélier		10	6		
Agnelle		5	3		
Agneau produit		1,5	1,8		
Chèvre		10	6		
Bouc		10	6		
Chevrette		5	3		
Chevreau produit		1,5	1,8		
TOTAL CAPRINS ou OVINS					

PORCS							
		Effectif (a)	Nb de bandes (b)	(c)	(d)	a x b x c	a x b x d
Sur caillebotis seul							
Truie	Aliment simple			17,50	15,00		
	Aliment biphase			14,50	11,80		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,44	0,28		
	Aliment biphase			0,40	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			3,25	2,10		
	Aliment biphase			2,70	1,45		
Sur litière accumulée sans compostage							
Truie	Aliment simple			14,30	15,00		
	Aliment biphase			11,80	11,80		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,31	0,28		
	Aliment biphase			0,29	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			2,33	2,10		
	Aliment biphase			1,93	1,45		
Sur litière accumulée avec compostage							
Truie	Aliment simple			11,80	15,00		
	Aliment biphase			9,80	11,80		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,22	0,28		
	Aliment biphase			0,20	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,63	2,10		
	Aliment biphase			1,35	1,45		
Sur litière de sciure accumulée sans compostage							
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,19	0,28		
	Aliment biphase			0,17	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,37	2,10		
	Aliment biphase			1,14	1,45		
Sur litière de sciure accumulée avec compostage							
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,17	0,28		
	Aliment biphase			0,15	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,23	2,10		
	Aliment biphase			1,02	1,45		
TOTAL PORCINS							

NOUVELLES RÉFÉRENCES DE REJET POUR LES VOLAILLES

(Circulaire DPPR/SEI3/IP-07- 94 du 07/09/07 relative aux installations classées d'élevages de volailles

Utilisation de références moyennes

Les références moyennes proposées (tableaux A, B et C) sont exprimées par animal présent ou produit, et appellent les remarques suivantes :

- pour les animaux reproducteurs, le calcul du rejet a été fait par femelle ; par défaut, on considère que le rejet du mâle est identique à celui de la femelle. En conséquence, le résultat donné s'entend par animal présent.
- Pour les espèces à cycle long élevées sur litière, l'apport en éléments par la litière est jugée négligeable par rapport à l'ingéré (de l'ordre de 0,2 %) et n'a donc pas été intégré dans les calculs.
- pour certaines espèces dont la durée d'élevage peut être très variable (faisan, perdrix), il existe une donnée de base indexée ensuite suivant le temps de présence.
- il peut exister des cas d'élevage en claustration (en poulets, dindes et canards) où le poids moyen des animaux s'éloigne trop de celui utilisé dans les calculs ; dans ce cas, il est nécessaire de se référer à une référence par rapport au kilo de poids vif (tableau D).

Cas particulier des canards : Lorsque l'utilisation des phytases sera autorisée pour les canards, il conviendra d'appliquer une réduction de 30 % sur les rejets de P2O5 pour cette espèce (lignes 9 à 16, 35, 41 à 43, 59 à 62, 67,75 et 76).

Quantités d'éléments maîtrisables produits, après déduction des pertes en bâtiment et au stockage

Tableau A – Filières standard et biologiques (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	TOTAL		Effectif maxi par bande	Nombre de bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
1	Standard	Poulet léger (export)	22	21				
2	Standard	Poulet standard	30	25				
3	Standard	Poulet lourd	41	38				
4	Standard	Coquelet	13	13				
5	Standard	Dinde à rôtir	85	83				
6	Standard	Dinde médium	227	238				
7	Standard	Dinde lourde	341	385				
8	Standard	Pintade	52	52				
9	Standard	Canard de Barbarie (mixte)	72	107				

10	Standard	Canard de Barbarie	85	127				
11	Standard	Canette de Barbarie	46	70				
12	Standard	Canette Mulard à rôtir	88	128				
13	Standard	Canard Pékin	70	92				
14	Standard	Canette Pékin	52	69				
15	Standard	Canard Colvert (pour lâchage)	49	54				
16	Standard	Canard Colvert (pour tir)	104	114				
17	Standard	Caille	15	13				
18	Standard	Pigeon (par couple)	331	690				
19	Standard	Faisan (22 semaines)	85	114				
20	Standard	Faisan (62 semaines)	299	406				
21	Standard	Perdrix (15 semaines)	34	40				
22	Standard	Perdrix (60 semaines)	186	227				
23	Standard	Chapon	142	176				
24	Standard	Oie à rôtir	305	347				
25	Biologique	Poulet (bâtiments fixes)	62	71				
26	Biologique	Poulet (cabanes mobiles)	55	66				
27	Biologique	Pintade (bâtiments fixes)	58	74				
28	Biologique	Pintade (cabanes mobiles)	56	73				
29	Biologique	Dinde à rôtir	82	91				
30	Bio et label	Dinde de découpe (mixte)	208	233				

Tableau B – Filières label et palmipèdes à foie gras (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	TOTAL		Effectif maxi par bande	Nombre de bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
31	Label	Poulet (bâtiments fixes)	57	60				
32	Label	Poulet (cabanes mobiles)	56	62				
33	Label	Pintade	69	87				
34	Label	Dinde à rôtir	80	91				
35	Label	Canette de Barbarie	62	89				
36	Label	Chapon	144	160				
37	Label	Mini chapon	134	148				
38	Label	Chapon de pintade	125	143				
39	Label	Poularde	86	102				
40	Label	Caille	12	14				
41	Palmipèdes à FG	Canard Mulard PAG ext	112	166				
42	Palmipèdes à FG	Canard Mulard PAG int	122	163				
43	Palmipèdes à FG	Canard Mulard gras	47	55				
44	Palmipèdes à FG	Oie PAG	168	222				
45	Palmipèdes à FG	Oie Grasse	71	104				

Tableau C – Filières poules pondeuses et volailles de reproduction (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	Total		Effectif maxi par bande	Bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
46	Standard (cage)	Poule pondeuse (œufs) - Standard	349	307				
47	Standard (cage)	Poule pondeuse (œufs) - Séchoir	401	307				
48	Standard (cage)	Poule pondeuse (œufs) - Fosse profonde	242	307				
49	Label	Poule pondeuse (œufs)	375	326				
50	Biologique	Poule pondeuse (œufs)	346	304				
51	Plein air	Poule pondeuse (œufs)	354	311				
52	Sol	Poule pondeuse (œufs)	359	297				
53		Poule pondeuse (repro ponte)	313	437				
54	Standard	Poule pondeuse (repro chair)	449	591				
55	Label	Poule pondeuse (repro chair)	449	591				
56		Dinde repro	603	1008				
57		Pintade repro	220	439				
58		Caille pondeuse (œufs et repro)	46	48				
59		Cane Barbarie repro	794	949				
60		Cane Pékin x Pékin (chair)	586	718				
61		Cane Pékin x Pékin (ponte)	489	599				
62		Cane repro (gras)	702	686				
63		Oie repro (chair) par cycle de ponte	655	763				

64		Oie repro (grasse)	806	572			
65		Faisan repro	285	392			
66		Perdrix repro	181	224			
67		Canard colvert repro	470	566			

Tableau C (suite) – Filières poules pondeuses et volailles de reproduction (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	Total		Effectif maxi par bande	Bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
68	Standard (cage)	Poulette (œufs)	81	68				
69	Standard (sol)	Poulette (œufs)	83	69				
70	Label, bio et plein air	Poulette (œufs)	81	68				
71		Poulette future repro (ponte)	85	71				
72		Dinde future repro	588	840				
73		Pintade future repro	90	137				
74		Caille future repro (œufs et chair)	9	9				
75		Cane Barbarie future repro	186	112				
76		Cane Pékin future repro (chair et gras)	227	91				
77		Oie future repro (chair)	584	413				
78		Oie future repro (grasse)	1139	450				

Tableau D- Quantités d'éléments maîtrisables produits, après déduction des pertes en bâtiment et au stockage par kg de poids vif (en g par animal)

Espèce	N	P ₂ O ₅	Effectif maxi par bande	Nombre de bandes à l'année	N par an en kg	P2O5 par an en kg
Poulets	16	15				
Dindes	25	26				
Canards	18	26				

PRISE EN COMPTE DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Provenance des importations	Type d'effluent	Tonnage ou quantité	Valeur fertilisante	
			N	P2O5
TOTAL IMPORTATIONS				
Destination des exportations	Type d'effluent	Tonnage ou quantité	Valeur fertilisante	
			N	P2O5
TOTAL EXPORTATIONS				

VALEURS FERTILISANTES POUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION

CATÉGORIES	AZOTE	PHOSPHORE
Bovins (troupeau laitier)		
Bovins (troupeau allaitant)		
Veaux de boucherie		
Lapins		
Caprins ou ovins		
Porcins		
Volailles		
Autres espèces animales		
TOTAL PRODUIT		
+ Importations *		
- Exportations		
TOTAL A GÉRER		

* y compris les boues

DONNÉES CONCERNANT LES SURFACES AGRICOLES

SURFACE AGRICOLE UTILE	ha	(1)	
Détail des exclusions :			
Proximité d'habitation de tiers.....	ha	(2)	
35 m le long des cours d'eau.....	ha	(3)	
35 m autour des étangs et des mares.....	ha	(4)	
10 m le long des fossés.....	ha	(5)	
50 m autour des puits, forages, sources.....	ha	(6)	
Pentes supérieures à 7 % (lisier).....	ha	(7)	
Surface exclue volontairement (hors réglementation).....	ha	(8)	
SURFACE NON ÉPANDABLE ESTIMÉE (additionner 2 à 8)	ha	(9)	
SURFACE POTENTIELLEMENT ÉPANDABLE (1-9)	ha		SPE
SURFACE EN PRAIRIE NON ÉPANDABLE PÂTURÉE	ha		

VÉRIFICATION DU RESPECT DES PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES

(TOTAL AZOTE à gérer) / (surface potentiellement épandable) =kg/ha épandable

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 170 pour être conforme à la réglementation

(TOTAL PHOSPHORE à gérer) / (surface potentiellement épandable) =kg/ha épandable

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 100 pour être conforme à la réglementation

Remarque : s'il ressort du calcul que les plafonds réglementaires ne sont pas respectés, et si des surfaces en prairie non épandables sont pâturées, le calcul affiné suivant peut être pris en compte :

(TOTAL AZOTE à gérer) / (surface potentiellement épandable + surface en prairie non épandable) = kg/ha

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 170 pour être conforme à la réglementation

(TOTAL PHOSPHORE à gérer) / (surface potentiellement épandable + surface en prairie non épandable) =kg/ha

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 100 pour être conforme à la réglementation